



Liberté + Égalité + Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau de l'administration générale
et de l'utilité publique

ARRÊTÉ MODIFICATIF

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION BRETAGNE ET TERRITORIALE ILLE-ET-VILAINE SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2016

VU le code de commerce, notamment ses articles L 713-4, R 713-6 à R 713-12 ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L2, L5 et L6 ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2016 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU les candidatures définitivement enregistrées le 23 Septembre 2016 ;

VU l'arrêté du 28 Septembre 2016 fixant la liste des candidats pour l'élection des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Bretagne et Territoriale Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 28 Septembre 2016 est ainsi modifié : Dans la **catégorie SERVICES- sous catégorie de 0 à 9 salariés**, Monsieur GUILLEMOT Olivier (REDON) est uniquement candidat pour l'élection des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Ille-et-Vilaine – Délégation de Redon.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A RENNES, le 13 Octobre 2016

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Denis OLAGNON